

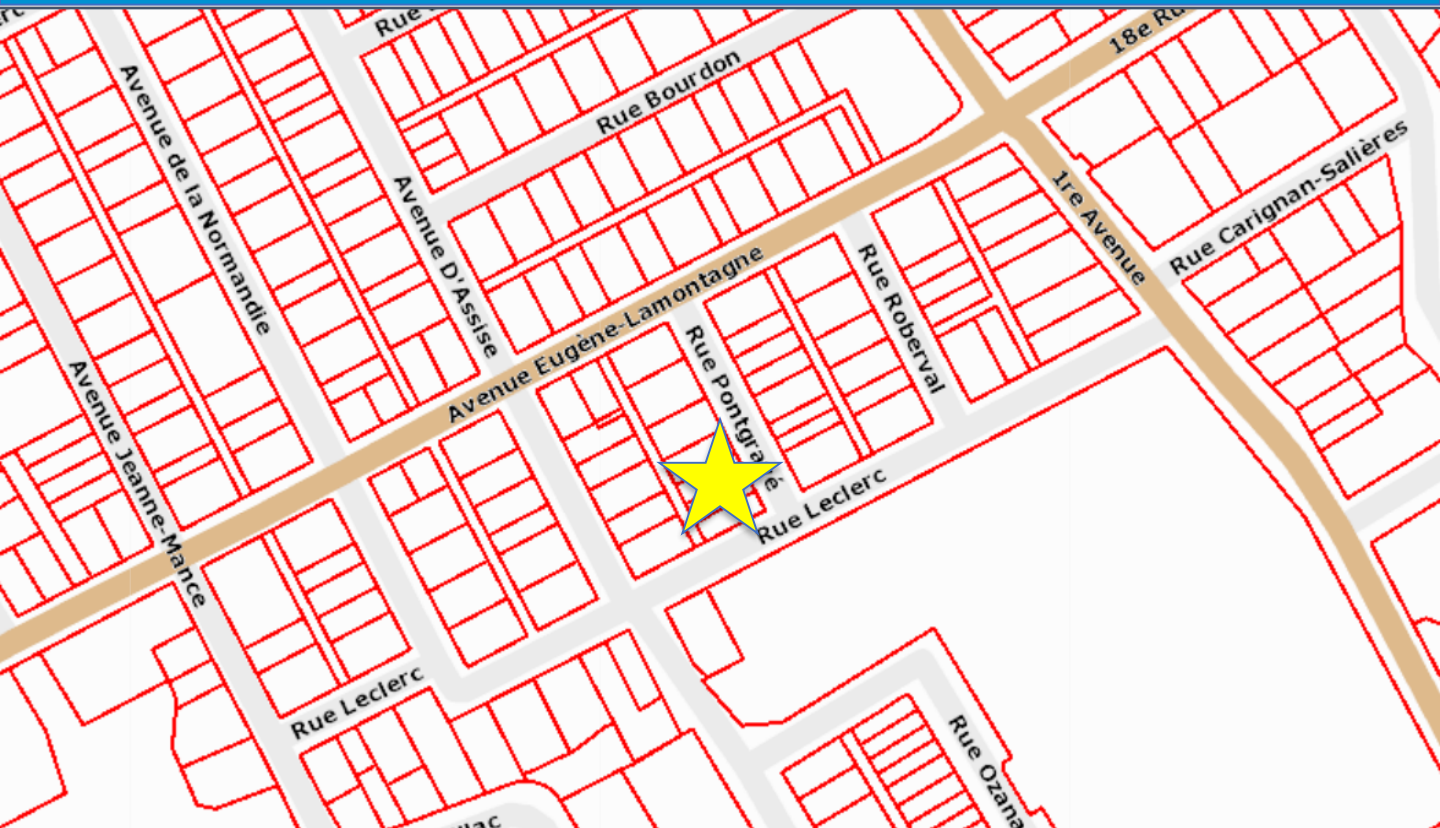


Demande de modification du règlement d'urbanisme

Autorisation personnelle pour le 1709, rue Pontgravé
Centre des familles monoparentales et recomposées de Québec

Consultations publiques du 19 décembre 2018

LOCALISATION



IMAGES DU SITE



PROJET DE MODIFICATION

Situation actuelle

- ❖ Centre des familles monoparentales et recomposées de Québec permis pour **un maximum de 125 mètres carrés** dans le bâtiment.
- ❖ Centre est permis à **tous les étages** du bâtiment.

Situation proposée

- ❖ Centre des familles monoparentales et recomposées de Québec pour un maximum de **186 mètres carrés**.
- ❖ Centre permis **au rez-de-chaussée et au sous-sol seulement**.
- ❖ Autorisation pour **50 ans**.
- ❖ Les droits au Centre des familles monoparentales et recomposées de Québec **ne sont pas transférables** à un tiers.



Période de questions et commentaires



OPTIONS DU CONSEIL DE QUARTIER

- **Option A** – statu quo, soit recommander au conseil d'arrondissement de ne pas modifier le règlement d'urbanisme.
- **Option B** – accepter la demande, soit recommander au conseil d'arrondissement de poursuivre la modification du règlement d'urbanisme, tel que rédigé.
- **Option C** – Autre option.